



L'ÉCHO DE VILLEROY

Pour d'autres renseignements sur Villeroy, visitez le site www.municipalite-villeroy.ca !

À LIRE DANS CE NUMÉRO

Collecte des matières résiduelles	P.1
Message de la SQ de L'Érable	P.1
Suite de la chronique de la SQ	P.2
Chronique des Partenaires 12-18	P.3
Bingo Dinde	P.4
Conditionnement physique	P.4

SITES INTERNET À CONSULTER

Recyc-Québec

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Réussite éducative au Centre-du-Québec

www.reussiteeducative.com

Société protectrice des animaux d'Arthabaska

www.spaavic.com

Avis important

Collecte des matières résiduelles

Veillez prendre note qu'à compter de janvier 2010, un seul bac de 360 litres, destiné à l'enfouissement (bac vert ou «charcoal») par résidence, sera collecté aux deux semaines. Cette nouvelle politique ne s'applique que pour les unités familiales et non commerciales ou industrielles.

Les élus par cette décision désirent promouvoir l'effort collectif, afin de diminuer les matières recyclables qui sont dirigées au site d'enfouissement. Il n'y aura donc pas de limite à la quantité de matière destinée à la récupération.

N'hésitez pas à communiquer au 819-385-4605 pour tout renseignement complémentaire.

La SQ de L'Érable mise sur la collaboration des automobilistes

L'hiver sera bientôt là et il faudra compter sur la collaboration de tous les citoyens pour que cette belle période de l'année demeure pour tous un bon moment pour faire de belles rencontres familiales. Il faudra donc que les déplacements sur la route se fassent de façon sécuritaire en adoptant des comportements responsables et respectueux des lois et règlements en vigueur.

Avant toutes choses, il faut d'abord rappeler l'application des nouvelles dispositions du Code de la sécurité routière (CSR) concernant les pneus d'hiver. Il est obligatoire d'avoir 4 pneus d'hiver sur votre véhicule de promenade du 15 décembre au 15 mars. D'ici le 15 décembre 2014, pour être considéré comme un pneu d'hiver, le pneu doit porter une des mentions suivantes sur son flanc: « Alaska », « Arctic », « A/T » ou « AT »,

« Blizzard », « Ice », « LT », « Nordic », « Snow », « Stud », « Ultratraction » ou « Winter » **ou** avoir le pictogramme prévu et reconnu par le CSR, soit la représentation d'une montagne ayant 3 sommets avec un flocon de neige au centre. Le pneu ayant la mention « Mud and Snow » ou « MS » n'est pas reconnu comme étant un pneu d'hiver à moins qu'il arbore le pictogramme mentionné précédemment. **(suite à la page 2➔)**

Si vous êtes en infraction, il vous en coûtera de 200\$ à 300\$; il serait donc plus rentable pour vous d'investir cet argent sur l'achat de bons pneus. Il se fait des pneus d'hiver pour toutes les grandeurs de roues et les policiers appliqueront la loi de façon très stricte à cet égard et l'état des pneus sera inspecté systématiquement lors de leurs interventions auprès des usagers de la route.

Le règlement permet l'utilisation de pneus d'été dans les cas suivants : le pneu de secours d'un véhicule de promenade, le véhicule de promenade circulant avec une plaque amovible (plaque X ou un transit d'une durée de 7 jours maximum), une habitation motorisée (véhicule récréatif) et un véhicule de promenade ayant obtenu un certificat d'exemption auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Ce certificat doit être demandé par écrit à la SAAQ par le propriétaire ou le locateur du véhicule et pourra être émis pour les raisons suivantes : permettre à l'acquéreur d'un nouveau véhicule de se déplacer pour munir son véhicule de pneus d'hiver, permettre à un véhicule de quitter le Québec ou d'y revenir, permettre à un commerçant de véhicules de déplacer ces derniers vers un site de vente à l'encan et permettre de retourner un véhicule de location à son point de départ si c'est à l'extérieur du Québec. Le conducteur du véhicule doit avoir le certificat en sa possession sinon le policier déterminera qu'il y a une infraction. De plus, l'acheteur d'un nouveau véhicule peut également montrer une copie de son contrat de vente dans les 7 jours de son acquisition au lieu de faire une demande de certificat à la SAAQ.

De nombreux barrages routiers à prévoir

C'est beau avoir de bons pneus d'hiver, mais ça ne veut pas dire que vous n'aurez pas

d'accident. Il faut que tous les usagers de la route adoptent un comportement responsable. C'est extrêmement important de ne pas conduire un véhicule alors que vos facultés sont affaiblies par l'alcool. Les policiers sont très vigilants pour contrer cela et de nombreux barrages routiers sont régulièrement érigés.

D'autres conseils pour la conduite hivernale

Les policiers seront aussi très vigilants concernant les « igloo-mobiles » qu'ils vont rencontrer sur la route. L'utilisateur de la route doit absolument voir où il s'en va en s'assurant que les vitres soient exemptes de neige ou de buée et que tous les feux et phares du véhicule soient bien nettoyés. Cela inclut le nettoyage du capot et du toit car aussitôt que vous prendrez la route, cette neige se retrouvera dans les vitres de l'auto. De plus, il faut adapter votre conduite aux conditions routières hivernales en réduisant votre vitesse et en ne suivant pas de trop près les autres véhicules pour être en mesure d'éviter tout obstacle sur la route. Il est préférable de se donner plus de temps pour bien nettoyer le véhicule avant de partir et pour se rendre à destination. C'est plus sécuritaire pour tous et c'est plus économique également, car vous économiserez de l'essence et vous éviterez de recevoir un constat d'infraction. Vous pourriez aussi éviter des dommages importants à votre véhicule ou des blessures lors d'un accident.

Nous espérons que vos déplacements sur la route se feront de façon sécuritaire pour que nous n'ayons pas à déplorer des tragédies comme on en voit trop souvent. Tous les membres du personnel du poste de police se joignent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2010.

Sgt Onil Lebel

Chronique des Partenaires 12-18

Depuis 15 ans déjà, Partenaires 12-18 s'active auprès des adolescents de 7 municipalités de la MRC de l'Érable. La mission de cet organisme jeunesse est de :

- Accompagner les adolescents de 12 à moins de 18 ans afin de les rendre aptes à développer leurs capacités à identifier et à répondre à leurs besoins.
- Soutenir leur participation active dans leurs communautés rurales avec les parents* et les différents acteurs locaux.
- Reconnaître la contribution des jeunes.

Par la qualité d'accompagnement qu'offre les intervenantes jeunesse de l'organisme et la qualité des formations offertes, une riche expérience de vie est acquise par les adolescents impliqués dans cette grande aventure.

Comme avantages que procure le fait de s'impliquer dans celle-ci, citons entre autres :

- Grâce aux aptitudes et qualités qu'ils ont développées et grâce à l'expérience qu'ils ont acquise, ces adolescents sont recherchés par les employeurs;
- Pour les mêmes raisons, certains peuvent recevoir de très intéressantes bourses pour leurs études postsecondaires (En juin 2009, Cloé Marcoux, Laurierville, et Sophie Boutin, St-Pierre-Baptiste, ont reçu chacune une bourse de 20 500\$).

Comme le dit notre porte-parole, Pierre Légaré (humoriste) au sujet de l'implication des jeunes dans la vie de leur municipalité : « Pour croire en soi, il faut d'abord que quelqu'un ait cru en nous ».

Pour informations ou commentaires :

Gilles Cayer, coordonnateur

Téléphone : 819 389 5869

Courriel : gcayer@p1218.org

(*L'appui et l'intérêt que les parents porteront auprès de leur adolescent dans leur implication prennent une très grande importance.)

MESSAGE IMPORTANT POUR LA PROCHAINE PARUTION DE L'ÉCHO DE VILLEROY

En raison de la période des vacances pour la période des Fêtes, il n'y aura pas de parution en janvier. Le prochain numéro sera publié à la toute fin du mois de janvier et les informations porteront sur le mois de février 2010. Comme c'est toujours le cas, vous avez jusqu'au 15 du mois pour faire parvenir vos textes. Il suffit d'envoyer le tout par courriel à l'adresse suivante : info@municipalite-villeroy.ca (Sébastien Gingras, éditeur)

DÉCEMBRE 2009

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JANVIER 2010

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Dates à retenir

Vendredi 4 décembre 2009

Bingo Dinde
19h30 à la Salle Firmin-Roy (église)

Mardi 7 décembre 2009

Séance du conseil municipal
19h30 à la Salle de l'école

Jeudi 24 décembre 2009

Messe de Noël
Dès 22h à l'église
Musique et chants : Nicole Dargy

Lundi 4 janvier 2010

Séance du conseil municipal
19h30 à la Salle de l'école

Bingo Dinde

OYÉ OYÉ !!! À vos marqueurs!

C'est le temps du traditionnel BINGO DINDE au profit de la Fabrique de Villeroy. Nous vous donnons rendez-vous le **vendredi 4 décembre 2009** à la Salle Firmin-Roy (église) à compter de 19h30. L'entrée est de 10\$ par personne. Et surtout n'oubliez pas vos marqueurs! **Bienvenus à tous!**

Conditionnement physique

Mme Liliane Searles vous invite dans le cadre de «Vie active» à venir vous dérouiller et à bouger après la période des Fêtes. À compter du 12 janvier 2010, Liliane vous attendra tous les mardis dès 9h30 à la Salle municipale.

Collecte des matières résiduelles

Lundi 7 décembre 2009 : Récupération seulement

Lundi 14 décembre 2009 : Déchets seulement

Lundi 21 décembre 2009 : Récupération seulement

Lundi 28 décembre 2009 : Déchets seulement

Lundi 4 janvier 2010 : Récupération seulement

Lundi 11 janvier 2010 : Déchets seulement

Lundi 18 janvier 2010 : Récupération seulement

Lundi 25 janvier 2010 : Déchets seulement

Joyeuses Fêtes et Bonne Année 2010!